

Comment protéger la santé des quinquas ?



Les conditions de travail déterminent grandement l'état de santé des personnes de 50 ans et plus. Concrètement, des facteurs péjorent leur santé, d'autres la protègent. Le Canton de Fribourg agit.

Par **Annick Rywalski**, déléguée à la prévention et à la promotion de la santé du canton de Fribourg, Service de la santé publique

Les résultats de l'Enquête suisse sur la santé 2007 relatifs au canton de Fribourg [1] indiquent qu'une nette majorité des Fribourgeoises et des Fribourgeois sont satisfaits de leurs conditions de travail. Cela ne signifie pas pour autant qu'il n'y ait aucun problème.

Ainsi, 21,1 % des personnes actives se plaignent d'une charge physique lourde, tandis que près de la moitié (44,6 %) affirme souffrir de tensions psychiques élevées, générées par le stress ou un rythme de travail jugé trop élevé. Les personnes jeunes sont nettement plus optimistes quant à leur poste de travail que les actifs occupés plus âgés. Cette peur dépend aussi beaucoup du niveau de formation : 19,4% des actifs occupés qui n'ont pas de formation post-obligatoire craignent pour leur place de travail, alors que la proportion est de 9,2% chez les personnes ayant achevé une formation de degré tertiaire.

La mobilisation des cantons latins

La situation professionnelle et les conditions de travail jouent donc un rôle essentiel dans l'état de santé de la population. En outre, avec l'âge, ces conditions de travail sont des facteurs déterminants de l'état de santé [2].

Si, au niveau de la Confédération, le thème est encore peu abordé, la Conférence latine des affaires sanitaires et sociales (CLASS) [3] a quant à elle lancé, avec le soutien de la fondation Promotion santé suisse, le programme intercantonal 50+santé, visant la promotion de la santé au travail des personnes de 50 ans et plus. Le programme,

financé à hauteur de pratiquement 2 millions de francs, a été mis en œuvre dans sept cantons de Suisse latine (FR, GE, JU, NE, TI, VD, VS) entre 2004 et 2008.

Dans ce cadre, le projet fribourgeois consistait en une enquête sur la santé des 50 ans et plus dans l'administration fribourgeoise [4]. Un questionnaire anonyme a été envoyé aux 3100 employés de l'Etat de Fribourg âgés de 50 à 65 ans, visant à récolter des informations sur le statut des personnes interrogées, leur emploi, les conditions de travail et l'état de santé en terme de facteurs de risques ou de facteurs protecteurs.

Les mots clés ? « Flexibilisation » et « Formation »

Avec près de 950 questionnaires retournés, Fribourg a bénéficié ainsi d'un grand panel de personnes consultées. Les principaux résultats de ce projet ont fait l'objet d'une publication en 2008 présentant des recommandations et des propositions concrètes de mise en œuvre [5]. Les recommandations émanant de l'enquête concernent différents domaines, en particulier la formation des collaborateurs, la retraite progressive, ou encore la flexibilisation des temps et horaires de travail notamment.

Satisfait de constater qu'une large majorité de ses employés s'estiment en bonne santé (90%) et sont satisfaites de leur travail (96%), le Conseil d'Etat a alors fait le point sur les réalisations et les projets en cours, notamment :

- le nouveau règlement sur le temps de travail du personnel de l'Etat, qui permet une flexibilisation accrue,
- la création d'une cellule de care management,
- un projet de conduite par objectifs
- un nouveau concept de formation continue pour les collaborateurs de l'Etat
- ou encore la révision de la loi sur la Caisse de prévoyance du personnel de l'Etat favorisant une retraite flexible.

D'autres pistes d'action à venir

Les recommandations de l'enquête sur la santé au travail des 50 ans et plus dans l'administration cantonale ont servi de point d'ancrage à une journée de travail, le 25 mai 2010, à laquelle ont participé plus de 120 personnes, dont des spécialistes des ressources humaines et des collaborateurs et collaboratrices de l'Etat de Fribourg. Les principaux thèmes abordés ont été la formation, l'évolution technique et le sentiment précoce de fin de vie professionnelle. Au niveau politique, on notera que les deux Conseillers d'Etat responsables (santé et finances) étaient présents avec des interventions ainsi que lors des débats. Les résultats de cette journée, en cours de traitement, permettront de proposer d'autres pistes d'actions concrètes pour continuer à promouvoir la santé des 50 ans et plus dans l'entreprise (publique ou privée).

Sensibiliser les milieux économiques

Le plan cantonal fribourgeois de promotion de la santé et de prévention, arrêté par le Conseil d'Etat en 2007, fait figurer dans le cadre de ses priorités le thème de la santé au travail des personnes de 50 ans et plus. Le plan d'action qui va en découler vise, au titre de ses objectifs sur ce thème particulier, à augmenter la sensibilité des milieux économiques et politiques sur les aspects de santé liés au vieillissement. Le but ? Que l'activité professionnelle des 50 ans et plus et les conditions dans lesquelles celle-ci se déroule respectent les ressources des personnes et protègent leur santé.

Le projet cantonal fribourgeois ainsi que la journée du 25 mai 2010 qui s'est tenue à Fribourg s'inscrivent donc

dans un processus de sensibilisation à long terme et, aspect très important, dans un processus – initié par le programme intercantonal – visant à rendre le thème de la santé au travail de moins en moins tabou.

A. R.

[1] Observatoire suisse de la santé (OBSAN), « La santé dans le canton de Fribourg. Résultats de l'Enquête suisse sur la santé 2007 », Neuchâtel, 2009

[2] Schopper, Doris, Document de programme 50plus santé, Septembre 2003

[3] La Conférence latine des affaires sanitaires et sociales est une conférence régionale de la Conférence suisse des directrices et directeurs cantonaux de la santé, CDS ; elle réunit les conseillers d'Etats latins aux affaires sanitaires et sociales.

[4] Le Garrec Sophie, Baechler Diane, 2007, « Rapport de recherche : 50ans et + », Université de Fribourg Département Travail social et politiques sociales Chaire francophone, sur un mandat de la Fondation Charlotte Olivier.

[5] 50plus santé, Projet 2, « Santé au travail 50 ans + dans l'Administration Cantonale Fribourgeoise : quels facteurs protecteurs ? », Un programme de la Conférence Latine des Affaires Sanitaires et Sociales (CLASS) avec le soutien de Promotion Santé Suisse (PSS).